

Scolarisation et formation initiale (2)

*des enfants et des jeunes
en situation de Handicap*

***Une scolarisation pour qui,
pourquoi, pour quoi ?
Quels enjeux ? Quel(s) avenir(s) pour ces
futurs citoyens ?***

Pour le compte rendu ci-dessous, il a semblé important de conserver des formulations les plus proches possibles de leur première expression. On s'en est donc tenu à quelques regroupements thématiques pour en faciliter la lecture.

Des contacts sont en cours pour organiser une réunion publique très large au mois d'octobre avec des intervenants qualifiés sur « la mise en place locale de la loi du 11/02/2005, volet scolarisation – formation »

DES PARCOURS A ELABORER

Dans un parcours de scolarisation en milieu ordinaire, les enjeux sont ceux des apprentissages notionnels et ceux de la socialisation. Arrivé en fin de scolarité au collège des questions se posent. Même s'il est impossible de faire une comparaison avec ce qui serait advenu en IME, en collège, l'élève s'est enrichi des savoirs et de la culture commune.

Cependant, il faut maintenant se demander comment organiser la formation professionnelle du jeune et tenir compte de son désir de voir sa différence prise en compte de manière spécifique. Pour cela, le jeune passe des « tests » dans différents établissements ; il doit sans cesse prouver qu'il y aurait sa place. Son projet d'apprentissage n'est pas encore finalisé. Ce qui va de soi pour tous les jeunes est difficile à obtenir pour les enfants en situation de handicap.

A chaque étape de la scolarité, il faut se réinterroger sur le lieu qui pourra accueillir l'enfant.

La mise en place des premières UPI a souvent été le résultat de la mobilisation des parents. Ensuite, une professionnalisation du dispositif se met en place. Actuellement, c'est la loi qui y pousse.

L'entrée en UPI est un combat, une position à défendre.

L'IME a « l'avantage » de « garantir » un accueil jusqu'à 20 ans.

Cette question de l'orientation est aussi très importante pour tous les jeunes.

Avec la loi de 2005, l'éducation nationale devient le point d'ancrage pour la scolarisation de chaque enfant.

A partir de la loi de 75, on a connu des mouvements prônant l'intégration maximum. Cela n'a pas toujours donné des résultats satisfaisants. Le critère de choix, c'est le risque de souffrance de l'enfant. Tant qu'il en bénéficie et fait des progrès sans souffrance, ça va.

Il faut que les parents anticipent beaucoup sur le projet de formation du jeune, avec réalisme. Ce n'est pas forcément facile pour tout le monde.

Aider les familles à discerner quelles sont leurs attentes et leur adéquation à la réalité et au possible.

Ce qui est important c'est de concevoir des parcours qui évoluent selon les besoins de l'enfant. Il faut une diversité de choix possibles, des passerelles. Il faut éviter l'effet de filière.

Multiplier les possibilités offertes, qu'il y ait des passerelles, que les changements, les étapes soient prises en compte.

FINALITES

Avoir une vie d'homme, de citoyen. Qu'il soit reconnu, qu'il ait sa place quelque part dans un endroit adapté à ce qu'il est.

L'important, c'est qu'elle soit heureuse. Plus l'enfant est accepté partout, plus ça marche. Il faut aussi accepter le handicap, le reconnaître, c'est un apprentissage pour tout le monde.

Que l'enfant soit heureux.

Développer les aptitudes et les goûts personnels de l'enfant. Renforcer l'éducation artistique. Les personnes handicapées peuvent développer des dons artistiques qu'il faut leur permettre d'exprimer.

C'est difficile de faire émerger les domaines dans lesquels l'enfant a des capacités. Cela demande d'être très attentif à l'enfant. Il faut lui faire essayer beaucoup d'activités différentes pour qu'il manifeste son potentiel.

Attention à la poursuite de l'excellence. Pourquoi vouloir absolument qu'il y ait un endroit où il excelle ? Pour se rassurer ? Pour qu'il y trouve du plaisir ?

Dans les activités artistiques, il faut multiplier les possibilités, mettre à leur disposition les matériaux et les techniques d'expression les plus diverses.

Ça ne va pas de soi que les enfants de la CLIS s'intègrent à l'ensemble des enfants de l'école. Les professionnels ont un rôle à jouer pour cela.

Ce n'est pas facile pour un enfant d'être le seul porteur de handicap dans un groupe. Il a parfois besoin de se retrouver avec des pairs.

En milieu ordinaire, l'enfant a besoin de comprendre quelles sont ses limites qui le différencient des autres enfants et des capacités qu'il peut développer.

Un des enjeux de la scolarisation, c'est le partage avec les autres élèves, l'entraide entre eux...

... mais il peut se produire un effet de lassitude des autres élèves.

L'ORGANISATION : DIFFICULTES ET QUESTIONS

Une difficulté, c'est d'accueillir dans le même établissement des enfants porteurs de handicaps différents. Ça demande une mobilisation de moyens très importants.

La formation des enseignants, leur disponibilité par rapport au nombre d'élèves.

Ex : avec une élève non voyante en collège. « on dit tellement souvent « regardez, voyez... » on donne si souvent des photocopies... Nos collègues de V. n'étaient pas plus formés que nous... » La capacité d'écoute des enseignants, c'est « le nerf de la guerre ».

En UPI, l'enseignant reprend avec l'élève les cours auquel ce dernier a assisté, accompagné de son AVS.

Les services partenaires de l'école peuvent apporter de la formation aux enseignants.

Il y a aussi un besoin de personnel : être à deux dans une classe.

Quelle est la formation des AVS... ? Est-elle suffisante ?

Le travail de l'AVS est dévoyé quand il s'agit de prendre en charge un enfant ayant des troubles du comportement en dehors de la classe.

On fait fi de la spécificité de la prise en charge que nécessite tel ou tel handicap. Danger des UPI « pluri-handicap ».